



Dossier de l'OHI n° S1/6100/2020

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 3
6 mai 2019

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-2)

Monaco, 21-24 avril 2020

SOUSSION DE PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

Références :

- A. Règles de procédure de l'Assemblée, Règle 9
- B. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1 du 29 avril 2019 - *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la référence A, les Etats membres sont invités à soumettre toutes propositions dont ils souhaitent débattre lors de la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI, qui se tiendra du 21 au 24 avril 2020 (cf. référence B).
2. L'Article 9 des Règles de procédure de l'Assemblée stipule que les propositions doivent être soumises au moins quatre mois avant le jour d'ouverture de la session. Il est par conséquent demandé aux Etats membres de transmettre leurs propositions dès que possible et **au plus tard le 15 décembre 2019**.
3. Bien que la référence A ne contienne aucune disposition spécifique relative à l'appel ainsi qu'à la diffusion des commentaires concernant les propositions soumises au Secrétariat, le Secrétaire général diffusera les propositions reçues et invitera les Etats membres à soumettre des commentaires afin de soutenir les débats ainsi que le processus de décision de la 2^{ème} session de l'Assemblée.
4. Le Secrétaire général diffusera également une liste consolidée des propositions et commentaires des Etats membres sous la forme d'un « Livre rouge », conformément au calendrier de l'Assemblée (cf. référence A et B).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général